

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 3

VOTES : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 MARS 2020**

N° 2020/2/14

L'an deux mille vingt, le dix du mois de mars, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 05 mars 2020.

### Présents :

ACHARD Liliane, ALLARD-LATOUR Bernard, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BEYNET Marc, BONJOUR Dominique, BONNAFFOUX Joël, BONNET Jean-Pierre, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DUBOS Alain, FACHE Valérie, JACOB Stéphane, JAUSSAUD Yves, JOUSSELME Rose-Marie, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, PERNIN Patrick, ROMANO Pierre, SARLIN José, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et VANDENABEELE Magali.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs BERNARD-REYMOND Jean, BOURGADE Béatrice, DE SANTINI Alain, FAURE Joseph, LEYDET Gilbert, RAMBAUD Michel et MICHEL Alain.

### Procurations :

Mme BOURGADE Béatrice donne procuration à M. CESTER Francis ;  
M. FAURE Joseph donne procuration à M. AUROUZE Jean-Marc ;  
M. LEYDET Gilbert donne procuration à M. ALLARD-LATOUR Bernard ;

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

### Objet : **Affectation du résultat du budget de l'eau 2019**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Joël Bonnaffoux, président ;

Après avoir examiné le compte administratif, à la clôture de l'exercice 2019, les résultats s'établissent ainsi :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses (a)	136 712,77 €
Recettes (b)	151 125,94 €
Résultat de fonctionnement (c = b -a)	14 413,17 €
Résultat de fonctionnement reporté (n-1)	23 604,42 €
<b>Résultat de clôture 2019 (e = c +d)</b>	<b>38 017,59 €</b>

<b>Section d'investissement</b>		
<b>Recettes</b>	Recettes 2019 (a)	98 294,38 €
	Part de l'excédent de fonctionnement affecté en n-1 (b)	0,00 €
	Recettes totales (c = a + b)	98 294,38 €
<b>Dépenses</b>	Dépenses 2019 (d)	129 860,57 €
	Déficit d'investissement n-1 (e)	0,00€
	Dépenses totales (f = d+e)	129 860,57 €
<b>Solde d'exécution (g = c - f)</b>		<b>-31 566,19 €</b>
<b>Reste à réaliser</b>	Recettes	48 150,00 €
	Dépenses	68 243,00 €
	<b>Solde (h)</b>	<b>-20 093,00 €</b>
<b>Besoin de financement de l'investissement 2019 (i = g+h)</b>		<b>0,00 €</b>

**On constate donc :**

<b>Résultats 2019</b>	
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>38 017,59 €</b>
<b>Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>38 017,59 €</b>

En tenant compte des résultats ci-dessus, le Président propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise de résultats ci-après :

<b>Affectation sur 2020</b>	
<b>Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Report en section de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)</b>	<b>38 017,59 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)</b>	<b>52 587,40 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation de résultat du budget eau au titre de l'exercice 2019.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 12 mars 2020  
Et de la publication, le 16 mars 2020

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*